



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1) avis public est donné par la Greffière-trésorière de la Municipalité, que lors d'une séance qui se tiendra à l'Hôtel de Ville (temporaire) située au 155 rue Langevin, le 5 mai 2026 à 19 h 00, le Conseil municipal statuera sur deux (2) demandes de dérogation mineure aux dispositions des règlements d'urbanisme de la Municipalité, le tout en vertu du règlement sur les dérogations mineures #342 et ses amendements.

DÉROGATION MINEURE LOT 3 762 151 – 265, BOULEVARD TRUDEL-EST

Objet : Permettre l'agrandissement d'une maison unifamiliale pour ajouter un logement intergénérationnel pour une personne à mobilité réduite en dépassant le maximum permis de 40 % de la superficie de plancher du logement principal de l'article 4.11 *Logements intergénérationnels*. En tenant compte des normes d'aménagement d'un logement pour personne à mobilité réduite, le logement intergénérationnel représentera 70.56 % de la superficie du logement principal.

DÉROGATION MINEURE LOT 3 762 889 – 2470, CHEMIN BELLEVUE

Objet : Régulariser les diverses marges de recul de la maison construite en 2009 et de la remise construite en 2011, selon les constats lors de la production d'un certificat de localisation par un arpenteur. Permettre la marge avant de la maison à 7.12 mètres au lieu de 7.5 mètres et la marge avant de la remise à 2.28 mètres au lieu de 4 mètres. Maintenir la dérogation mineure accordée en 2009 pour la marge arrière de la maison, soit être inférieure à 9 mètres qui a été établie à 7.8 mètres en 2009 et qui est de 8.03 mètres en 2026.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal avant qu'il ne statue sur la demande lors de l'assemblée prévue à cette fin ou :

- Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel :

diramenagement@saint-bo.ca

OU

- Au moyen d'une communication écrite sur support papier transmis par la poste à l'adresse suivante : **155 rue Langevin, Saint-Boniface (Québec), G0X 2L0**, le tout avant 16 h 45 le 5 mai 2026.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 16^e jour du mois d'avril 2026.

Julie Desaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

